

LES ANTIBIOTIQUES POUR NOUS NON PLUS — C'EST PAS — AUTOMATIQUE



CAMPAGNE DE SENSIBILISATION
« LES ANTIBIOTIQUES... POUR NOUS
NON PLUS, C'EST PAS AUTOMATIQUE ! »

Du 15 au 26 septembre

DOSSIER DE PRESSE

ÉCOANTIBIO

RÉDUIRE L'UTILISATION DES
ANTIBIOTIQUES VÉTÉRINAIRES

ÉCOANTIBIO

RÉDUIRE L'UTILISATION DES
ANTIBIOTIQUES VÉTÉRINAIRES

Le plan écoantibio
prévoit un usage prudent et raisonné des antibiotiques se traduisant par :
des objectifs quantitatifs...

La **réduction de 25 % de l'usage des antibiotiques en médecine vétérinaire en 5 ans** : seules les quantités appropriées strictement nécessaires aux animaux doivent être prescrites et administrées.

... et qualitatifs

Un effort particulier de réduction des antibiotiques d'importance critique en médecine vétérinaire, notamment les fluoroquinolones et les céphalosporines de 3^e et 4^e génération.

Le plan ÉCOANTIBIO

5 axes
40 mesures

AXE 1
Promouvoir les **bonnes pratiques**
et sensibiliser les acteurs

AXE 2
Développer les **alternatives**
évitant les recours aux antibiotiques

AXE 3
Renforcer l'**encadrement des pratiques commerciales** et des règles de prescription

AXE 4
Améliorer le **dispositif de suivi de la consommation** des antibiotiques et de l'antibiorésistance.

AXE 5
Promouvoir la **même approche**
à l'échelon **européen**
et international

La campagne
« **Les antibiotiques...
pour nous non plus,
c'est pas automatique !** »
s'inscrit dans le cadre de la
mesure 13 du plan Ecoantibio :
**Promouvoir le bon usage
des antibiotiques auprès
des propriétaires
d'animaux de compagnie
à travers une campagne
de communication.**

Pour en savoir plus :

<http://agriculture.gouv.fr/plan-ecoantibio-2017>



Paris, le 15 septembre 2014

PLAN ECOANTIBIO : lancement de la campagne de sensibilisation à destination des propriétaires d'animaux de compagnie **« Les antibiotiques... pour nous non plus, c'est pas automatique ! »**

Du 15 au 26 septembre 2014

Avec 63 millions d'animaux de compagnie, dont plus de 7 millions de chiens et 11 millions de chats¹, la France aime les animaux. Mais si les maîtres sont attentifs à la santé de leur animal, ils ne suivent pas toujours les prescriptions de leur vétérinaire, notamment lorsqu'il s'agit de leur administrer des antibiotiques. Et comme pour nous, trop ou mal utilisés, les antibiotiques deviennent inefficaces...

Du 15 au 26 septembre 2014, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, en coordination avec l'Ordre national des vétérinaires, l'Ordre national des pharmaciens et l'Association française des vétérinaires pour animaux de compagnie², lance une campagne pour sensibiliser les propriétaires d'animaux de compagnie³ aux bonnes pratiques en matière de recours aux antibiotiques vétérinaires.

Les antibiotiques sont prescrits chez l'homme et chez l'animal, autant à titre curatif que préventif. Indispensables à la santé humaine et animale, ils doivent être perçus comme un véritable bien commun qu'il importe de préserver. Or, en santé humaine comme animale, trop ou mal utilisés, les antibiotiques deviennent inefficaces. C'est afin de lutter contre l'antibiorésistance⁴ en santé animale que le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a mis en place le plan Ecoantibio qui vise à réduire de 25% en 5 ans l'usage des antibiotiques en médecine vétérinaire⁵.

Le monde de l'élevage n'est pas le seul concerné par le bon usage des antibiotiques et la lutte contre l'antibiorésistance. Mesure 13 du plan Ecoantibio avec la campagne « Les antibiotiques... pour nous non plus, c'est pas automatique ! » vise à rappeler aux détenteurs d'animaux de compagnie que, tout comme en médecine humaine, le recours aux antibiotiques ne doit se faire qu'après un examen médical et sur prescription.

Pointant des règles simples d'hygiène pour éviter les infections et l'utilisation inappropriée des antibiotiques, la campagne se décline par :

- 10 chroniques radio « Les antibiotiques... pour nous non plus, c'est pas automatique ! La minute info & prévention des animaux de compagnie » ;
- la diffusion de dépliants et d'affiches dans les cliniques vétérinaires, les pharmacies, les écoles vétérinaires, les clubs canins et félins, la SPA, etc. ;
- des témoignages de pharmaciens, vétérinaires et propriétaires d'animaux de compagnie sur le site internet du ministère.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA CAMPAGNE ET TÉLÉCHARGER L'ENSEMBLE DES VISUELS

<http://agriculture.gouv.fr/ecoantibio-les-antibiotiques-pour-nous-non-plus-cest-pas-automatique>

¹ Source Facco / TNS Sofres – PAFF 2012 : <http://www.facco.fr/L-enquete-2010>

² En savoir plus sur les partenaires : <http://agriculture.gouv.fr/ecoantibio-les-antibiotiques-pour-nous-non-plus-cest-pas-automatique>

³ En France, un animal de compagnie est un animal détenu ou destiné à être détenu par l'homme pour son agrément (Art L214-6 du Code rural et de la pêche maritime) :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071367&idArticle=LEGIARTI000006583113>

⁴ Problème majeur en santé humaine et santé animale, l'antibiorésistance rend les antibiotiques inefficaces : ils ne détruisent plus les bactéries et ne permettent plus la guérison.

⁵ En savoir plus sur le plan Ecoantibio : <http://agriculture.gouv.fr/plan-ecoantibio-2017>

Chiens et chats sont de formidables compagnons



**ILS APPORTENT BEAUCOUP DE BONHEUR ET DE BIEN-ÊTRE
À LEURS MAÎTRES QUI, EN RETOUR, SOUHAITENT
LES VOIR VIVRE HEUREUX, LONGTEMPS ET EN PLEINE FORME.**

**À CET EFFET, IL FAUT VEILLER À LEUR SANTÉ :
BIEN LES NOURRIR, LES FAIRE VACCINER ET LES VERMIFUGER RÉGULIÈREMENT.**

**DES RÈGLES SIMPLES ET EFFICACES D'HYGIÈNE ÉVITENT
OU LIMITENT LA MULTIPLICATION ET LA TRANSMISSION
DES BACTÉRIES RESPONSABLES D'INFECTIONS.**

Des gestes simples d'hygiène :



**LAVÉ L'ANIMAL S'IL EST SALE, DÉSINFECTER SES PLAIES,
ASSURER SON HYGIÈNE BUCCO-DENTAIRE, NETTOYER YEUX, OREILLES...**

**SANS OUBLIER DE SE LAVÉ LES MAINS RÉGULIÈREMENT
ET MAINTENIR PROPRES LES LIEUX DE REPOS DE L'ANIMAL.**

..... Si le chien ou le chat est malade



En cas de maladie, le vétérinaire est le référent à qui s'adresser.
Si un traitement est nécessaire pour la guérison, le vétérinaire prescrit un ou plusieurs médicaments sur une ordonnance.
Il est important de bien suivre le traitement sous peine de le voir échouer : respect des doses et de la durée prévue, même si l'animal va mieux avant la fin du traitement.

Bien utiliser les antibiotiques

Les antibiotiques sont des médicaments essentiels car ils combattent les bactéries responsables des infections.

Ils sauvent de très nombreuses vies tant humaines qu'animales mais leur usage comporte aussi des risques. Voilà pourquoi ils ne sont délivrés que sur ordonnance.

En fonction de son diagnostic et uniquement si cela est indispensable, le vétérinaire prescrit des antibiotiques. Ils sont ensuite délivrés par le vétérinaire ou un pharmacien. Les antibiotiques ne sont pas en vente libre.

Pour que les antibiotiques soient efficaces



**RESPECTER
LES DOSES
PRESCRITES**



**RESPECTER LA DURÉE
DU TRAITEMENT :
IL NE DOIT PAS ÊTRE
INTERROMPU SANS AVIS
VÉTÉRINAIRE**



**NE PAS RÉUTILISER
LES ANTIBIOTIQUES
D'UN TRAITEMENT
PRÉCÉDENT**

L'ANTIBIORÉSISTANCE

L'antibiorésistance est la faculté des bactéries à résister aux antibiotiques. L'abus et le mauvais usage des antibiotiques favorisent beaucoup son développement.

Quelles conséquences ?

L'antibiorésistance rend les antibiotiques inefficaces : ils ne détruisent plus les bactéries et ne permettent plus la guérison. C'est un problème majeur en santé humaine et en santé animale.

Voilà pourquoi leur utilisation doit être réservée aux situations le nécessitant.

Éviter l'antibiorésistance

L'utilisation respectueuse des antibiotiques, en suivant bien les conseils des professionnels de santé que sont les vétérinaires et les pharmaciens, s'oppose à l'antibiorésistance.

De même, le respect de simples règles d'hygiène lutte efficacement contre les infections et le risque d'antibiorésistance.

**CHIENS
& CHATS
EN FRANCE**

**7,4
MILLIONS
DE CHIENS**

**11,4
MILLIONS
DE CHATS**

**41%
DES FOYERS
SONT
POSSESSEURS
DE CHIEN(S)
ET/OU
DE CHAT(S)**

SOURCE :
ENQUÊTE FACCO/SOFRES 2012

